

Communiqué de presse

Traitements inhumains et dégradants, droits de l'Homme bafoués et non-respect de la loi en matière d'internements psychiatriques dans l'Oise

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH) manifestera devant le CHI de Clermont, 25 rue des Finets à Clermont, le lundi 8 aout de 16h à 16h45.

La CCDH organise un raid à vélo de 550 km contre les abus psychiatriques au départ de Paris, direction Rennes, du lundi 8 au samedi 13 aout 2016. L'équipe manifestera devant 8 établissements psychiatriques dont le CHI de Clermont.

Le département de l'Oise comptabilise 1037 hospitalisations sous contrainte en 2014 (dernier rapport de la Commission Départementale des Soins psychiatriques). Parmi ces internements, plus de 54% sont effectués selon les procédures d'urgence ou de péril imminent. Or, selon la loi, ces procédures doivent être utilisées à titre exceptionnel car elles présentent moins de garanties pour le patient.

En effet, en cas de péril imminent, un seul psychiatre peut décider de l'enfermement d'un citoyen, même si sa famille refuse l'hospitalisation. Alors que la personne hospitalisée n'a commis aucun crime ou délit, elle peut se voir priver de ses libertés les plus fondamentales sur la décision d'un seul psychiatre. Quant aux procédures d'urgence, celles-ci ne requiert qu'un seul certificat médical pour l'admission en hôpital, au lieu de deux pour les procédures habituelles.

Depuis les réformes de juillet 2011 et septembre 2013, une audience devant le Juge des Libertés et de la Détenion doit avoir lieu dans un délai de 12 jours suivant l'hospitalisation. Cela permet aux patients de contester leur hospitalisation et d'être défendu par un avocat de leur choix ou commis d'office.

Cependant, dans le dernier rapport de visite établi par le Contrôleur général des lieux de privation de libertés, il est écrit: « *un nombre important de patients sont « dispensés » d'audience* » car les psychiatres établissent des certificats médicaux affirmant que compte tenu de l'état mental du patient, l'audience devant le Juge ne ferait que le perturber ! C'est ainsi que de nombreux patients hospitalisés au CHI de Clermont ne passent jamais devant le Juge et ne rencontrent jamais d'avocat, ce en totale contradiction avec ce que demande la loi.

Toujours dans son rapport de visite, le CGLPL indique que des patients admis en soins libres sont parfois placés en chambre d'isolement, ce alors même qu'aucune mesure de contrainte ne soit légalement autorisée pour des patients venus de leur plein gré.

La CCDH rappelle que l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) avait publié en 2011 un rapport accablant sur cet hôpital dénonçant des maltraitances.

Alors que les abus perdurent dans cet établissement, il est important de rappeler que le taux d'hospitalisations sous contrainte par habitant dans l'Oise est un des plus élevés. Avec 1,27 hospitalisations sous contrainte pour 1000 habitants, l'Oise se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Au vu de ce constant inquiétant, la CCDH manifestera ce lundi 8 aout de 16h à 16h45 devant le CHI de Clermont pour dénoncer haut et fort les mauvais traitements pratiqués et le non-respect de la loi.

La CCDH demande aux autorités départementales de suivre les recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de libertés qui sont les suivantes :

- assortir la contention chimique des mêmes exigences de traçabilité que les autres mesures de contention (recommandation identique à celle du Comité européen pour la prévention de la torture) ;
- faire respecter les droits humains les plus fondamentaux et la loi dans les établissements psychiatriques.

La CCDH reçoit de nombreux témoignages d'abus psychiatriques, des milliers de personnes sont victimes chaque année de tels abus. L'association met la lumière sur l'opacité régnant dans les hôpitaux psychiatriques et continuera son combat jusqu'à que les droits de l'Homme soient enfin respectés dans un domaine où ils ont été, depuis fort longtemps, oubliés...

Contacts Presse :

Mylène Escudier, Présidente : 01.40.01.09.70

Coralie Gamet, porte-parole sur place : 06.61.91.22.15

ccdh@wanadoo.fr